



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ACCUEIL DES STAGIAIRES ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

**LIVRET D'ACCUEIL  
DES PROFESSEURS ET  
DES PERSONNELS  
D'ÉDUCATION STAGIAIRES**

**RENTRÉE 2022**



# Le mot de la rectrice

## **Mesdames et messieurs les professeurs et personnels d'éducation stagiaires,**

Vous rejoignez aujourd'hui l'académie de Grenoble après avoir réussi un concours reconnu et exigeant, pour lequel je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations. Dès à présent et durant toute cette année de stage, nous travaillerons ensemble afin de vous permettre de vous engager sereinement dans vos nouvelles fonctions. L'accompagnement qui débute aujourd'hui se poursuivra tout au long de votre carrière pour vous apporter les ressources indispensables à l'exercice de vos missions. Il s'agit ainsi de vous faire bénéficier d'un suivi de proximité, propice à votre épanouissement professionnel.

Dans cette perspective, ce livret d'accueil constitue un premier jalon porteur d'informations essentielles, vous permettant tout d'abord de vous situer dans le système éducatif et dans le territoire académique.

Vous disposerez également des éléments indispensables pour réussir votre entrée dans le métier. Vous y trouverez les nouvelles maquettes de formation construites suite à la réforme des concours. Que vous soyez stagiaires à temps plein ou à mi-temps en établissement, pour chaque parcours, premier degré, second degré et encadrement éducatif, l'organisation de la formation qui correspond à votre situation sera précisée dans ce livret.

Par votre engagement au sein de l'Éducation nationale, vous allez pleinement contribuer à une École toujours plus inclusive qui a pour ambition que chaque élève construise un parcours scolaire et une orientation professionnelle qui lui soient propres, dans le respect d'autrui. Vous prendrez part ainsi à une École fondée sur les valeurs de la République et porteuse d'une culture humaniste, engagée chaque jour au service de la réussite de tous les élèves.

### **Bienvenue dans l'académie de Grenoble.**

Avec l'ensemble des personnels, je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente rentrée scolaire.

**Hélène INSEL,**  
Rectrice de l'académie de Grenoble

# Table des matières

<b>SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF</b>	<b>6</b>
Une école au service de la réussite de tous les élèves	8
Une école qui fait vivre les valeurs de la République	10
Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif	13
Une école ouverte sur le monde	14
<b>SE SITUER DANS LE TERRITOIRE</b>	<b>16</b>
La région académique Auvergne-Rhône-Alpes	17
La carte de l'académie de Grenoble	18
L'académie de Grenoble en chiffres	19
<b>SE FORMER DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE</b>	<b>20</b>
L'organisation de la formation	21
Parcours premier degré	23
Parcours second degré	24
Parcours encadrement éducatif	25
Usage NUMériques et pratiques professionnelles	27
Découvrir mon école d'affectation	29
Découvrir mon établissement d'affectation	30
<b>S'INSTALLER DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL</b>	<b>32</b>
Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité	33
Dossier administratif et action sociale	36

Droits et obligations de l'agent en mission de service public	38
<b>OUTILS ET CONTACTS</b>	<b>40</b>
Acronymes	41
Portail Interactif Agents	43
Mes contacts	44
Premier Degré - IEN - Circonscriptions	45
Second Degré - inspectrices et inspecteurs référent(e)s	48
Partenariat institutionnel	50

# **SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**



« La crise sanitaire a mis à l'épreuve notre École, ses personnels et ses élèves, et témoigné s'il en était besoin du caractère essentiel et irréductible de l'institution scolaire et du service public d'éducation dans notre pays. La relation singulière entre l'École et la République trouve son fondement dans notre contrat social : permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. L'École n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. À l'abri des querelles idéologiques, elle doit redevenir le lieu de la réconciliation nationale.

L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir, dans l'écoute de nos personnels à chaque niveau de notre institution » cf circulaire de rentrée 2022

#### **Pour la rentrée 2022, trois dimensions essentielles sont mises en avant:**

- Une école engagée pour **l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux** : attention accrue sur les apprentissages en maternelle, renforcement des enseignements de mathématiques, poursuite de la transformation de la voie professionnelle...
- Une école engagée pour **l'égalité et la mixité** : école inclusive, lutte contre les assignations sociales et territoriales, prévention du décrochage scolaire...
- Une école engagée pour le **bien-être des élèves** : respect d'autrui, attention accrue à la santé mentale des élèves, éducation artistique et culturelle, pratique sportive, éducation au développement durable...



**CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2022**

# Une école au service de la réussite de tous les élèves

## Garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides

L'instruction obligatoire à 3 ans, la priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire, adossée au [Plan français](#) et au [Plan mathématiques](#), et la publication des [repères et attendus](#) de progression à destination des professeurs ont déjà permis d'engager l'élévation du niveau de connaissances et de compétences des élèves. Les professeurs ont désormais à leur disposition une série de [guides thématiques dédiés à l'apprentissage des fondamentaux](#), sur lesquels ils peuvent s'appuyer.



[Les évaluations nationales](#) de CP, CE1 et sixième, ainsi que les tests de positionnement en seconde et CAP, permettent aux enseignants de disposer rapidement d'éléments objectifs sur plusieurs compétences de leurs élèves afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

De nombreuses ressources facilitant l'exploitation pédagogique des résultats sont disponibles sur Eduscol : [CP](#) [CE1](#) [6ème](#) [2nde et CAP](#)

## Des dispositifs pour mieux accompagner les élèves

Un effort inédit est mis en œuvre pour renforcer l'accompagnement des élèves à travers les dispositifs existants qui seront amplifiés :

- [« je rentre en CP »](#) et [« Je rentre en 6e »](#) pour adapter les acquisitions pour les premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages
- Activités pédagogiques complémentaires à l'école primaire
- [Devoirs faits](#) et [« e-devoirs faits »](#)
- [L'accompagnement personnalisé](#) en collège, en LEGT et [l'accompagnement renforcé](#) en LP constituent des espaces pédagogiques privilégiés qui permettent d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des élèves
- [Dispositifs lecture](#)

Pour favoriser la continuité des apprentissages dans des temps non scolaires, sont également mis en œuvre les dispositifs [Stages de réussite](#) et [Vacances apprenantes](#).

## Mission Académique pour l'éducation prioritaire et pour la promotion de l'égalité des chances

Pour concrétiser la **promesse républicaine d'égalité des chances**, l'académie de Grenoble se donne pour ambition d'identifier, de modéliser et de diffuser les pratiques d'enseignement efficaces et équitables au service de tous les élèves. À cette fin, elle se dote d'un **Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire (CAREP)**.

Il propose des ressources institutionnelles, scientifiques et pratiques afin de valoriser les réflexions sur la difficulté scolaire et la lutte contre les inégalités d'apprentissages.

**Contact** : Sylvain Joly ([egalitedeschances@ac-grenoble.fr](mailto:egalitedeschances@ac-grenoble.fr)), conseiller technique éducation prioritaire

## Parachever la réforme des lycées

La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée dans son équilibre général, même si certains ajustements sont en cours, notamment l'introduction, de manière optionnelle, des mathématiques dans le tronc commun en classe de première générale à la rentrée 2022.

La rentrée année 2022 sera aussi l'année de l'ancrage de la **transformation de la voie professionnelle**, avec la poursuite du déploiement des CAP en trois ans et la consolidation du nouveau baccalauréat professionnel. Désormais l'ensemble des familles de métiers déployées permet ainsi aux élèves de construire progressivement en classe de seconde professionnelle leurs parcours avant de se spécialiser. La diversité des métiers est préservée, et l'excellence de la voie professionnelle renforcée. Enfin, notamment en terminale professionnelle, l'expérimentation pédagogique permettra aux élèves de découvrir de nouveaux champs disciplinaires comme l'enseignement de la philosophie.

## Du Parcours Avenir à Parcoursup

**L'accompagnement de la construction du parcours de l'élève est au cœur des missions de l'école.** De la 6e à la Terminale, les équipes éducatives se mobilisent pour permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle éclairés. L'ensemble de ces activités, rencontres et échanges permet aux élèves de construire leur **Parcours Avenir**.

En fin de scolarité, l'élève fait des vœux pour l'enseignement supérieur dans **Parcoursup**.



En savoir + :

[Les parcours d'orientation dans l'Académie de Grenoble](#)



## Une école inclusive

### Grenoble, une académie 100% PIAL

La mise en œuvre de l'école inclusive constitue un axe central de la politique éducative. La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » instaure un **service public de l'école inclusive** et entérine la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en vue d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le Livret de Parcours inclusif (LPI) est une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il permet de leur proposer une réponse pédagogique adaptée à leur situation dans le cadre d'un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive (PPRE, PAP, PPS puis PAI). Généralisé depuis fin janvier 2022, il permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations choisis dans une banque de données dédiée. Il doit être la première étape de personnalisation et de différenciation du parcours de l'élève dans la classe avant toute recherche de réponse extérieure.

En savoir + :

[Site académique de l'école inclusive et ressources EDUSCOL.](#)



# Une école qui fait vivre les valeurs de la République

Sans l'éducation, la connaissance et la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale, ne peuvent être assurées.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Article 1er de la Constitution de la V<sup>e</sup> république

L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour permettre la transmission des valeurs républicaines de laïcité et éduquer à la citoyenneté ; culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation.

## Les valeurs de la République à l'école

La laïcité est l'un des principes constitutifs de la République. Elle constitue un cadre protecteur des élèves. Le droit de penser et de croire ou de ne pas croire librement pour chaque élève nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique. La [charte de la laïcité](#) reprend toutes ces dimensions.



Transmettre et faire partager les valeurs de la République aux élèves est l'affaire de tous les personnels. Pour les connaître, les élèves acquièrent des savoirs en classe. Pour les partager, ils les expérimentent en classe et dans l'établissement. Le travail autour de l'altérité, du respect de l'autre et la lutte contre les discriminations, de l'égalité filles-garçons sont les pistes à développer pour que les élèves deviennent des citoyens libres et responsables de leurs choix.

## Parcours citoyen de l'élève

Adossé à l'ensemble des enseignements mais plus étroitement à l'enseignement moral et civique, il comprend notamment l'éducation aux médias et à l'information et participe du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans notre société démocratique. Le **parcours citoyen** met en cohérence la formation civique de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.



### En savoir+:

- [Ressources académiques sur la laïcité](#)
  - Pour toute question : [laicite@ac-grenoble.fr](mailto:laicite@ac-grenoble.fr)
- L'équipe académique « valeurs de la République » est à votre écoute pour échanger en cas de problème : [eavr@ac-grenoble.fr](mailto:eavr@ac-grenoble.fr)
- [Site académique : Enseignement moral et civique - Parcours citoyen](#)
  - [Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme »](#)

## Climat scolaire

Parce que l'École doit être avant tout **un lieu de confiance, du respect d'autrui et du bien-être de tous**, la qualité du climat scolaire est une responsabilité collective et concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. Il permet à chacun, élève ou personnel de l'École, de s'épanouir dans ses activités et de développer le meilleur de soi-même. Les établissements scolaires sont invités à se doter d'outils diagnostic tel que l'enquête de climat scolaire (ELCS) afin de favoriser les points contribuant à instaurer un climat scolaire générant bienveillance et sérénité.



### LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Prenant appui sur les valeurs de la République, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique publique d'envergure afin de combattre toutes les formes de harcèlement scolaire.

#### Rentrée 2022

#### Généralisation du programme « pHARe »



#### En pratique :

- Tous les établissements devront se doter **d'ambassadeurs "non au harcèlement"**
- Dans tous les établissements, les **comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement** seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action
- **Les instances de démocratie scolaire** – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet

- Les écoles et établissements constitueront une **équipe pluri-catégorielle**, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des **modules en ligne** seront mis à disposition des élèves
- Les parents sont associés à cette démarche par des ateliers dédiés.

## Parcours éducatif de santé

Inscrit dans le continuum éducatif, **le parcours éducatif de santé** prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective. Le nouveau paradigme, **l'École promotrice de santé**, consolide à l'échelle des territoires et par une approche pluridisciplinaire, l'articulation de l'ensemble des éducations transversales et des actions en matière de promotion de la santé au sein du projet d'école, d'établissement, ou de réseaux d'écoles et d'établissements. Sa démarche, positive et dynamique, vise à renforcer les attitudes favorables à la santé par les activités pédagogiques et éducatives qui s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des éducations transversales.

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé **concerne toutes les écoles et tous les établissements**. Son contenu est adapté aux besoins des élèves, à leur environnement et aux ressources disponibles.

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois grands axes non dissociés, l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé. **Il se décline dans une approche individuelle et collective.**



## Co-éducation

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. **Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant** est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.

**En savoir + :** [Découvrez toute l'information sur les parents d'élèves, de l'école jusqu'au lycée.](#)

Créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, **les espaces parents** ont pour objectif de renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements. Favorisant le dialogue entre tous les acteurs de l'école ou de l'établissement, **ils participent à la mise en œuvre de la co-éducation.**



# Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif

## Le numérique éducatif au service de la continuité pédagogique

La **DNE** (Direction du Numérique pour l'Éducation) assure la mise en place et le déploiement d'un service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence nationale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. Par son ambition, ses missions et son organisation, elle incarne la stratégie numérique du ministère.

Puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire, le déploiement des usages du numérique dans l'enseignement constitue un enjeu majeur pour la réussite des élèves. C'est aussi un remarquable outil d'inclusion pour les enfants en situation de handicap.

Depuis le printemps 2020, dans le contexte de crise sanitaire, les usages du numérique dans l'enseignement ont été essentiels pour maintenir le lien entre l'École et les élèves et permettre la mise en œuvre d'une continuité pédagogique tant au service des équipes d'établissement que des familles.

## Des pratiques professionnelles respectueuses du RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) crée un cadre de confiance et renforce les droits des usagers (élèves et professeurs) quant à l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Dans le domaine de l'éducation, il convient de ne pas transiger sur les principes éthiques.

Dans chaque académie, un délégué à la protection des données (DPD) veille au respect du cadre légal concernant la protection des données.

**En savoir + :** [site de la DRANE](#)

## L'évaluation et la certification des compétences numériques des élèves



Le travail des compétences numériques des élèves se poursuit et la plateforme **Pix** est un outil privilégié permettant de réaliser ce travail. Tous les élèves en fin de cycle 4, de cycle terminal des lycées (LGT et LP) les élèves de CAP lors de l'année d'obtention, les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, CPGE) doivent passer une certification qui se déroule sur la plateforme **Pix**.

Un nouveau référentiel de compétences numériques professionnelles nommé **CRCN Edu** (basé sur le modèle européen DigCompEdu) est en cours d'élaboration. Pour mettre en place ce cadre, la plateforme Pix se voit déclinée dans une version spécifique nommée **Pix+Edu**. Elle permettra aux personnels de l'éducation de s'évaluer, s'entraîner et de se certifier en finalité.

Cette certification se déclinera en différents niveaux de réussite conduisant le candidat à mener une réflexion sur ses pratiques pédagogiques liées au numérique. En 2022-2023, la **DRANE** de Grenoble pourrait proposer une expérimentation de certification pour certains personnels volontaires. Les informations seront notamment communiquées sur le site internet de la **DRANE** ainsi que sur la liste de diffusion académique **Pix**.

# Une école ouverte sur le monde

## L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique culturelle (EAC) est profondément inscrite dans le paysage scolaire. Par sa vocation interdisciplinaire, l'EAC touche tous les élèves, à travers les actions et les projets menés tout au long de l'année par les enseignants, auxquels la mise en place du pass culture a donné, depuis 2021, un nouvel élan et de nouveaux moyens. Permettre l'accès, pour tous les élèves, à la culture est en effet une priorité nationale, formalisée par une feuille de route interministérielle, partagée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la Culture.

Chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, et développer son esprit critique sont autant d'axes de travail pour atteindre l'objectif « Réussir le 100% EAC ». Les ambitions de l'EAC sont grandes ; elles concernent tous les personnels et tous les élèves; elles sont au service d'un projet pédagogique, civique et républicain.



## L'éducation au développement durable

L'Éducation Nationale est pleinement **mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité**. Ainsi les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et à s'engager pour faire de leurs écoles et établissements des lieux exemplaires de mise en oeuvre des ODD (17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU).

Depuis 2019, les collégiens et les lycéens élisent des éco-délégués. De plus, chaque école ou établissement peut s'engager dans la démarche E3D (Ecole ou Etablissement en Démarche de Développement Durable)

En savoir + :

- [Une école engagée pour le développement durable et la transition écologique](#)
- [Le site académique de l'EDD](#)



## L'ouverture européenne et internationale

L'ouverture européenne et internationale des établissements est une priorité accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les académies. **La mobilité des élèves** recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles.

Dans le cadre de l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires, tous les élèves ont la possibilité de participer à un projet scolaire international, que ce soit sous forme de coopération à distance ou sous forme de mobilités individuelles ou collectives à des fins d'apprentissage, dans le cadre d'un partenariat scolaire et/ou dans le cadre d'un projet pédagogique précis.

Des **mobilités** sont également envisageables pour les **enseignants et les personnels d'encadrement** au cours de leur formation qu'elle soit initiale ou continue.

En savoir + :

- Sur l'ouverture internationale
- Informations académiques de la DRAREIC





# **SE SITUER DANS LE TERRITOIRE**

# La région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Les régions académiques ont été créées le 1er janvier 2016 dans le cadre de la réforme territoriale.

Dès le 1er janvier 2020, la gouvernance de la région académique s'est vu renforcée avec 10 nouvelles compétences confiées au recteur de région académique, l'arrivée de nouveaux acteurs et la réorganisation des services en académie, qui se fera progressivement jusqu'en 2022. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences intéressant la région.



## Les différents services régionaux

**SGRA** : Secrétariat Général de Région Académique ;

**DRAIO** : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation ;

**DRAFPIC** : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue ;

**DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif ;

**DRAES** : Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur ;

**DRAREIC** : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération ;

**DRAI** : Direction Régionale Académique de l'Immobilier ;

**DRAA** : Direction Régionale Académique des Achats ;

**DRAFPE** : Délégation Régionale Académique de la Formation des Personnels d'Encadrement

Aux services régionaux s'ajoutent des services inter-académiques, qui se mettront en place progressivement tout au long des deux prochaines années, et des services académiques.

La **région académique Auvergne-Rhône-Alpes** regroupe trois académies : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est le recteur de l'académie de Lyon.



Les trois académies existantes sont maintenues et les recteurs d'académie conservent leurs compétences dans le pilotage des établissements et la gestion des ressources humaines.



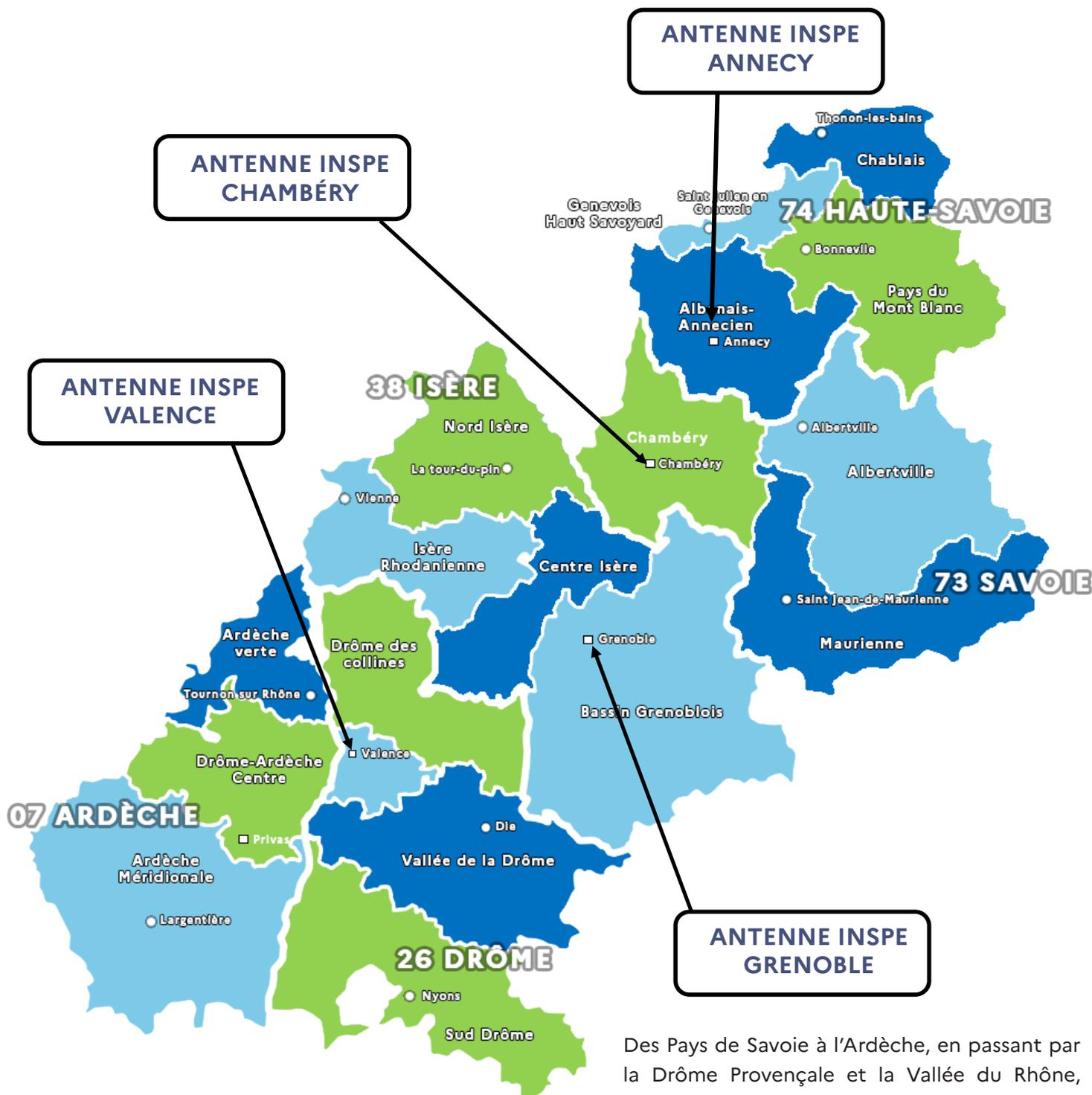
**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# La carte de l'académie de Grenoble

L'académie de Grenoble se caractérise par l'étendue de son territoire et par sa diversité géographique. Les territoires ruraux et de montagne alternent avec des pôles urbains de forte densité, et notamment cinq agglomérations de plus de 100 000 habitants : Grenoble, Annecy, Chambéry, Valence et le bassin d'Annemasse.



Des Pays de Savoie à l'Ardèche, en passant par la Drôme Provençale et la Vallée du Rhône, l'académie bénéficie d'un environnement très favorable : des sites naturels exceptionnels et une grande qualité de vie.



### 5 départements

Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38),  
Savoie (73) et Haute-Savoie (74)

### POPULATION

**3 433 465 habitants**

**SOIT** 5 % de la population française métropolitaine ;  
42% de la région Auvergne-Rhône-Alpes

## Élèves et étudiants



**330 011** écoliers

**286 212** collégiens et lycéens

**29 362** apprentis

**96 682** étudiants

## Personnels de l'académie

**56 869 AGENTS**



**19 292** enseignants du 1er degré

**25 076** enseignants du 2nd degré

**14 119** personnels non enseignants

**6 113** Accompagnants des élèves  
en situation de handicap (AESH)

## Établissements



### PUBLIC

**2 434** écoles maternelles et primaires

**247** collèges

**106** lycées

**4** EREA (établissements régionaux d'en-  
seignement adapté)

### PRIVÉ

**318** écoles maternelles et primaires

**80** collèges

**69** lycées

## Et aussi...



**80 centres de formation  
d'apprentis** (CFA) et 200  
antennes de centre de  
formation d'apprentis.

### 2 universités

Université Grenoble Alpes (UGA)

Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

**1 Institut national supérieur du  
Professorat et de l'Éducation** (INSPÉ) avec  
4 antennes départementales.

**SE FORMER DANS  
L'ACADÉMIE DE  
GRENOBLE**

# L'organisation de la formation

L'année de stage

## Une formation en alternance

Selon votre parcours antérieur et le diplôme dont vous êtes titulaire (Master MEEF ou non MEEF), vous serez :

- **Stagiaire à temps plein** et disposerez d'une formation de 60h (cf pages suivantes)

OU

- **Stagiaire à mi-temps** dans votre établissement et à mi-temps à l'INSPE. Vous bénéficierez d'une formation d'environ 230h (cf pages suivantes)



## Calendrier de la formation

**Journées d'accueil** avant la rentrée :

- Pour le **premier degré** :  
29 et 30 août 2022 dans votre département et circonscription d'affectation.

Plus d'information sur le [site académique](#) ou auprès des DSDEN

- Pour le **second degré** :  
29 et 30 août 2022 sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

Plus d'informations sur le site académique ou sur le [site de l'Ecole Académique de la Formation Continue](#) (EAFC)

**Pré-rentrée des enseignants** : le 31 août 2022.

**Ateliers d'accompagnement pour le 2nd degré** à l'INSPE :

- 6 septembre
- 13 septembre

**Ateliers d'accompagnement pour le 1er degré**

- Informations fournies lors de la journée d'accueil

**Début des cours à l'INSPE** (stagiaires mi-temps) : à partir du 14 septembre

### **Inscriptions en Diplôme Universitaire (DU) pour les stagiaires temps plein**

Informations communiquées ultérieurement.

### **Inscriptions en Diplôme Inter Universitaire (DIU) pour les stagiaires mi-temps**

Votre inscription à l'INSPE se déroulera en septembre (plus d'informations sur le site de l'INSPE fin août).



#### **En savoir + :**

Sur le [site internet de l'INSPE](#) :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE: Emplois du temps
- Informations Scolarité

Sur la [plateforme Moodle INSPE](#) :

- Documents de cours

## Parcours Premier Degré

### Vous êtes (1)

**Titulaire d'un Master MEEF**  
et avez suivi un stage de  
**Pratique Accompagnée**

**Non titulaire d'un Master MEEF et êtes:**  
- ex- contractuels et pouvez justifier de  
l'ancienneté requise  
- détaché et issu du second degré

**Titulaire d'un Master MEEF**  
et avez été contractuel  
alternant

**Titulaire d'un Master autre  
que MEEF** ou relevez d'autres  
**conditions** (parents de 3  
enfants, sportifs de haut  
niveau, 3ème concours...)

### Vous serez

**Stagiaires à temps plein**  
Inscrit en **DU** (Diplôme d'Université) à l'université Grenoble Alpes

**Stagiaires à mi-temps**  
Inscrit en **DIU** (Diplôme inter-  
universitaire) à l'université  
Grenoble Alpes

### Vous suivrez le parcours

**De consolidation**

**D'approfondissement**

**D'adaptation**

### Vous serez invités aux journées d'accueil du 29 et 30 août 2022

<p><b>LUNDI 29 AOÛT MATIN</b> Accueil institutionnel et présentation de la formation</p>	<p><b>LUNDI 29 AOÛT APRES-MIDI</b> Ateliers pédagogiques en DSDEN/ Accueil en circonscription (Haute-Savoie)</p>
<p><b>MARDI 30 AOÛT MATIN</b> Ateliers pédagogiques en DSDEN</p>	<p><b>MARDI 30 AOÛT APRES-MIDI</b> Ateliers pédagogiques en DSDEN (Haute-Savoie)/Accueil en circonscription</p>

### Votre parcours de formation sera organisé comme suit:

<b>PARCOURS STAGIAIRES TEMPS PLEIN</b>
<b>ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES (18H)</b>
Analyse de pratique, travail spécifique par cycle, approches transversales et disciplinaires, selon les besoins exprimés par les stagiaires. Modalités variées en présentiel et en distanciel - Formateurs rectorat
<b>STAGE GROUPE DE 3 JOURS (18H)</b>
<b>Anncy/Valence/Grenoble cohorte 1: du 11 au 14 octobre ou du 15 novembre au 18 novembre 2022</b> <b>Chambéry/Grenoble cohorte 2: du 10 au 13 octobre ou du 14 au 17 novembre 2022</b>
Apports didactiques sur les disciplines de la polyvalence avec un choix possible (disciplines scientifiques, artistiques, histoire-géographie-EMC et EPS APQ) Formateurs rectorat et INSPE
<b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE - PARCOURS APPROFONDISSEMENT OU PARCOURS CONSOLIDATION (24H)</b>
<b>Cette unité de formation est organisée:</b> - en collectifs apprenants en proximité de l'affectation de type «constellations» - accompagnés par un binôme de formateurs ou un formateur - L'objectif est d'approfondir la didactique des fondamentaux en français et en mathématiques. - Ce module de 24H comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs ou analyse de documents produits et des retours d'expériences. Formateurs rectorat et INSPE
<b>AU CHOIX SELON PARCOURS</b> 12H mathématiques et 12H de français 12H mathématiques ou 12H de français et 12H d'une discipline de la polyvalence ou d'une approche spécifique à la maternelle
<b>TOTAL : 60h</b>

<b>PARCOURS STAGIAIRES MI-TEMPS</b>
<b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE (168H)</b>
65H au semestre 1 85H au semestre 2
Didactique du français 30h Didactique des mathématiques 30h Didactique de l'EPS 16h Enseigner en maternelle 14h Didactique polyvalence 60h
Accompagnement du stage 18h
Formations assurées par l'INSPE
<b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANVERSALE (61h)</b>
Les inégalités du système éducatif 8h Efficacité de l'enseignement 10H Initiation à la recherche en éducation 6H Ecole inclusive 10H
Laïcité et Valeurs de la République 11h Formation co-assurée par l'INSPE et les formateurs Rectorat)
Ouverture à l'international (4H) Numérique (12H)
<b>TOTAL : 229h</b>

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

## Parcours Second Degré

### Vous êtes (1)

**Titulaire d'un Master MEEF** et avez suivi un stage de **Pratique Accompagnée**

**Non titulaire d'un Master MEEF et êtes :**  
- ex- contractuels dans la discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise  
- détaché et issu du corps des professeurs des écoles

**Titulaire d'un Master MEEF** et avez été contractuel alternant

**Titulaire d'un Master autre que MEEF** ou relevez d'**autres conditions** (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

### Vous serez

**Stagiaires à temps plein**  
Inscrit en **DU** (Diplôme d'Université) à l'université Grenoble Alpes

**Stagiaires à mi-temps**  
Inscrit en **DIU** (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

### Vous suivrez le parcours

De consolidation		D'approfondissement	D'adaptation
Parcours B	<b>Parcours A ou Parcours B</b> Le suivi du parcours A ou B sera déterminé suite à un entretien avec l'inspecteur ou l'inspectrice référent.e de votre discipline.	Parcours B	<b>Parcours par discipline et parcours transversal</b>

### Vous serez invités aux journées d'accueil du 29 et 30 août 2022

LUNDI 29 AOÛT	MARDI 30 AOÛT
<b>MATIN</b> Accueil institutionnel et présentation de la formation <b>APRES-MIDI</b> Demi-journée disciplinaire (formateurs rectorat et INSPE)	<b>MATIN</b> Demi-journée disciplinaire (formateurs et INSPE) OU Demi-journée « conduite de classe » (formateurs Rectorat) <b>APRES-MIDI</b> Demi-journée disciplinaire (formateurs rectorat et INSPE) OU Demi-journée « conduite de classe » (formateurs Rectorat)

### Vous bénéficierez de deux journées d'accompagnement à la prise de fonction (6 et 13 septembre)

**MARDI 6 SEPTEMBRE** : demi journée disciplinaire (formateurs rectorat et INSPE) - 3h ET demi journée "conduite de classe (formateurs Rectorat) - 3h  
**MARDI 13 SEPTEMBRE** : demi journée disciplinaire (formateurs rectorat et INSPE) - 3h ET demi journée "conduite de classe (formateurs Rectorat) - 3h

### Votre parcours de formation sera organisé comme suit:

PARCOURS STAGIAIRES TEMPS PLEIN		PARCOURS STAGIAIRES MI-TEMPS
<b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (6H)</b>		<b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE (108H)</b>
Visios-conférences organisées tout au long de l'année par les formateurs Rectorat		54h au semestre 1 36h au semestre 2 18h Accompagnement du stage Formation assurées selon les disciplines par l'INSPE ou les formateurs Rectorat
<b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (18H)</b>		<b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANVERSALE (105h)</b>
<b>Apports sur les pratiques évaluatives et la différenciation pédagogique organisés par l'INSPE</b> Semestre 1: pour ceux qui suivront le module de «culture professionnelle transversale» Semestre 2: pour ceux qui suivront le module de « didactique disciplinaire - Approfondissement »		<b>Eléments fondamentaux 1 et 2 (23h à chaque semestre)</b> Formation assurée par l'INSPE
<b>Parcours A</b> Renforcement Didactique Disciplinaire 24h	<b>PARCOURS B</b> Renforcement Culture Professionnelle Transversale 24h	<b>Laïcité et Valeurs de la République (11h)</b> Formation co-assurée par l'INSPE et les formateurs Rectorat)
<b>Cette unité de formation pourra être composée en fonction des disciplines :</b> - de modules disciplinaires en commun avec les personnels en formation continue - des modules spécifiques dédiés aux stagiaires temps plein ou communs avec les stagiaires mi-temps - d'observations disciplinaires dans d'autres contextes	<b>Cette unité de formation est organisée :</b> - en collectifs apprenants en proximité de l'affectation - accompagnés par un binôme de formateurs. - L'objectif est de travailler, au choix, les compétences professionnelles: « Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves» et «Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves» - Ce module de 24h comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs et des retours d'expériences.	<b>Modules transversaux assurés par les formateurs académiques (24h, dont 3h M@gistère), au choix:</b> - Pratiques évaluatives - Différenciation pédagogique - Motivation et engagement - Travail personnel de l'élève
<b>TOTAL : 60h le plus souvent le mardi</b>		<b>Ouverture à l'international: DNL, Erasmus, CASNAV (4H)</b>
		<b>Numérique (20h)</b> Formation assurée par l'INSPE
		<b>AU CHOIX</b>
		<b>15H Renforcement didactique disciplinaire</b>
		<b>15H Construire un projet e-twinning</b>
		<b>15H Mobilité internationale</b>
		<b>15h Immersion en DNL</b>
		<b>TOTAL: 234h</b>

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

# Parcours Encadrement Éducatif

## Vous êtes (1)

**Titulaire d'un Master MEEF** et avez suivi un stage de **Pratique Accompagnée**

**Non titulaire d'un Master MEEF et êtes:**  
- ex-contractuels dans le discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise  
- détaché et issu du corps des professeurs des écoles

**Titulaire d'un Master MEEF** et avez été contractuel alternant

**Titulaire d'un Master autre que MEEF** ou relevez d'**autres conditions** (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

## Vous serez

**Stagiaires à temps plein**  
Inscrit en **DU** (Diplôme d'Université) à l'université Grenoble Alpes

**Stagiaires à mi-temps**  
Inscrit en **DIU** (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

## Vous suivrez le parcours

De consolidation

D'approfondissement

D'adaptation

## Vous serez invités aux journées d'accueil du 29 et 30 août 2022

### LUNDI 29 AOÛT

**MATIN** Accueil institutionnel disciplinaire par les corps d'inspection  
**APRES-MIDI** Demi-journée disciplinaire (formateurs rectorat et INSPE)

### MARDI 30 AOÛT

**MATIN** Accueil formateurs rectorat et/ou INSPE  
**APRES-MIDI** Accueil formateurs rectorat et/ou INSPE

## Votre parcours de formation sera organisé comme suit:

### PARCOURS STAGIAIRES TEMPS PLEIN

#### PRATIQUE PROFESSIONNELLE 18h Rectorat

Accompagnement professionnel du stage 6h  
Outils du CPE et analyses de situations professionnelles 12h

#### CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU CPE 42h

Module INSPE  
Climat scolaire et politique éducative 18h

Modules Rectorat  
Rôle pédagogique du CPE 6h  
Réflexion autour de la sanction (cadre juridique, mesures alternatives, accompagnement éducatif)  
Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires 10h  
Management de la vie scolaire 4h

**TOTAL : 60h**

### PARCOURS STAGIAIRES MI-TEMPS

#### PRATIQUE PROFESSIONNELLE 62h

Accompagnement à la prise de fonction 17h  
Accompagnement du stage 31 h  
Outils du CPE et analyses de situations professionnelles 14h

#### CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU CPE 76 h

Dimensions pédagogiques du métier de CPE 20h  
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire 16h  
Management de la vie scolaire 16h  
Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires, aspects théoriques 10h  
De la recherche au terrain 14h

#### CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 97h

Éléments fondamentaux 22h  
Ecole inclusive 18h  
Numérique 20h  
Ouverture à l'international 2h

#### Modules Rectorat :

- rôle pédagogique du CPE, autorité et sanction, et management de la vie scolaire 14h
- Laïcité et valeurs de la République 11h (commun avec SD) 11h
- Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires, mise en oeuvre 10h

**TOTAL: 235h**

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

## Lieux de la formation

### Premier degré

#### Quatre sites en fonction du lieu d'affectation :

- Isère : antenne INSPE Grenoble
- Drôme-Ardèche : antenne INSPE Valence
- Savoie : antenne INSPE Chambéry
- Haute-Savoie : antenne INSPE Annecy

### Second degré

#### INSPE SITE DE GRENOBLE (inscription UGA)

- Allemand
- Arts plastiques
- Arts appliqués LT
- Arts appliqués LP
- Documentation
- Éducation musicale et chant choral
- Économie-Gestion LT
- Économie-Gestion LP
- Encadrement éducatif (CPE)
- Espagnol
- Italien
- NSI (Numérique et Sciences Informatiques)
- Philosophie
- Sciences Économiques et Sociales
- Sciences Industrielles de l'ingénieur
- Sciences et Technologies Industrielles
- Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
- Sciences et Techniques Médica-Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre

#### INSPE SITE DE CHAMBÉRY (inscription USMB)

- PLP Lettres-Histoire-Géographie
- PLP Lettres-Anglais
- PLP Maths-Sciences
- Physique - Chimie

#### BI-SITE\*

#### (Chambéry ou Grenoble, selon l'affectation)

- Anglais
- Lettres classiques et modernes
- Mathématiques
- Éducation Physique et Sportive
- Histoire-Géographie

#### \* Pour les parcours bi-site, la formation a lieu à :

- Grenoble, si affectation en Ardèche, Drôme ou Isère, inscription à l'UGA
- Chambéry, si affectation en Savoie ou en Haute-Savoie, inscription à l'UGA

## ASTUCE : Application de Suivi du TUTORAT et de la CERTIFICATION

**ASTUCE** est une application informatique développée par l'académie de Grenoble qui :

- favorise le suivi formatif des stagiaires,
- permet une adaptation des parcours de formation,
- contribue à l'évaluation du stage.

La dématérialisation de l'ensemble du processus permet, en toute transparence, une participation de chacun des acteurs (stagiaires, tuteurs académiques et tuteurs INSPE, chefs d'établissement, inspecteurs...) tout au long d'un processus qui rythmera l'année de stage.

A compter du 1er septembre, vous pourrez accéder à cette application grâce aux liens suivants :

Pour le 1er degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astuce1D/ct.php>

Pour le 2nd degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astucespe/>

# Usage NUMériques et pratiques professionnelles

La DRANE, site de Grenoble



La **Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif** a pour objectif de promouvoir, encourager et faciliter les usages pédagogiques du numérique. Fortement engagée dans l'accompagnement des personnels sur l'ensemble des outils numériques (tablettes, ENT, PIX, GAR, Moodle, applications et services, ...), elle propose aux enseignants et aux équipes des apports scientifiques et des conseils pour leurs pratiques.

La **DRANE** :

- Soutient les pratiques innovantes de terrain
- Impulse les dispositifs
- Accompagne les projets et les usages pédagogiques du numérique
- Propose des actions de formations sur l'ensemble du territoire académique

*Retrouvez toutes les actualités concernant le numérique éducatif sur le site académique de la DRANE*

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'usages raisonnés du numérique pour permettre aux élèves de développer leur esprit critique vis-à-vis des médias et de l'information et prendre en compte le respect des données à caractère personnel (RGPD).

**En savoir + :** Des tutoriels, des fiches ressources par discipline, et des articles relatifs à l'usage pédagogique du numérique sont disponibles sur le site de la DRANE.

**# je suis enseignant :** <https://dane.web.ac-grenoble.fr/article/je-suis-enseignant>

## FOCUS ENT

Largement déployé dans le second degré, l'ENT "Ma classe en..." (Environnement Numérique de Travail) est un **espace numérique collaboratif** qui permet de faciliter la communication entre tous les acteurs d'un **établissement** : l'élève, sa famille, la vie scolaire et les enseignants. Il permet à chacun de disposer de services tels que **messagerie, forum, agenda, espace de dépôt de documents, outils bureautiques**.

Pour les enseignants et leurs élèves, l'ENT est aussi un outil qui facilite le travail collaboratif dans un **environnement sécurisé** et permet le développement d'usages pédagogiques en lien avec le numérique. Les outils pédagogiques qui peuvent entourer le **cahier de textes** ("classeur pédagogique", "travail à faire") permettent, par exemple, d'organiser des ressources et des activités interactives ou de récupérer en un clic une production orale d'élève.

**Pour les écoles, les ENT sont : Beneylu, Itslearning, One, OZE, Skolengo primaire**

**Pour les collèges et lycées, l'ENT est MaClasseEn...**

## FOCUS 1er DEGRÉ

Des appels à projets proposés aux collectivités par l'État permettent d'impulser une politique d'équipement des écoles en matériel et en ressources. Ils s'accompagnent d'une **formation au et par le numérique** pour les enseignants. Les ressources pédagogiques sont accessibles via le GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources) inclus dans les ENT.

Le dispositif Territoire Numérique Éducatif (TNE) dans le département de l'Isère a pour objectif de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'e-parentalité.

M@gistère : un dispositif pour de la formation continue tutorée et interactive

# m@gistère

**M@gistère** est un dispositif de **e-formation** qui s'adresse à tous les personnels de l'Éducation nationale.

**Diverses modalités de formations** peuvent être proposées :

- formations accompagnées par un formateur-tuteur
- formations hybrides comprenant une partie de la formation en présentiel
- formations totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel.

Pendant votre année de formation, certains modules de formation s'appuieront sur des parcours M@gistère. Pour accéder à la plateforme, il vous suffira de vous munir de vos identifiants académiques (cf p. 30).

→ [Accéder à la plateforme m@gistère](#)

Par ailleurs, la plateforme **M@gistère** met à disposition de tous les personnels des parcours en autoformation très diversifiés :

→ [Consulter l'offre de formation en libre accès à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale](#)



# Découvrir mon école d'affectation

## FOCUS 1er DEGRÉ

### DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Prendre rendez-vous pour obtenir les informations concernant l'école, son contexte, son projet d'école, dont les priorités pédagogiques et éducatives, les projets en cours, le fonctionnement de l'école, des services, la planification des différents conseils.

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Contactez la ou le professeur avec laquelle ou lequel la classe est éventuellement partagée, les autres collègues du cycle ainsi que les enseignants des autres cycles et membres de l'équipe de l'école.

Y a-t-il des progressions de cycle ? des outils communs aux classes ? des modalités pédagogiques particulières ? des organisations partagées ?

### L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

#### Équipe médico-sociale

Médecin scolaire -  
Infirmier(ère)  
Assistant(e) social(e) - PSY  
EN EDA (psychologue de l'Éducation Nationale, Éducation, Développement et Apprentissages).

#### AESH

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

### LES LOCAUX

Quels sont les locaux utilisables, surtout s'ils sont mutualisés ? Quel est l'utilisation du matériel en commun ?

### LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Y a-t-il un équipement numérique à disposition ?  
Quels usages ?

### MATÉRIEL SCOLAIRE ET COMMANDE

Quel est le matériel à disposition pour la classe ? Les commandes qui ont été éventuellement faites ?

### LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

Quelle sont les modalités de communication internes à l'équipe ? externes, notamment en direction des parents d'élèves ? La mise en oeuvre des rencontres et réunions avec les parents d'élèves ?



# Découvrir mon établissement d'affectation

## FOCUS 2eme DEGRÉ

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Se présenter lors de votre arrivée et/ou prendre un RDV.

#### **Chef(fe) d'établissement**

Vie de l'établissement, contexte local

#### **Adjoint(e) pédagogique**

Emplois du temps, gestion des salles, projets

#### **Adjoint(e) gestionnaire**

Gestion matérielle et financière

#### **Directeur(rice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT)**

Organisation des enseignements professionnels et technologiques

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Votre interlocuteur privilégié :  **votre tuteur/ tutrice de stage**

#### **L'équipe pédagogique de vos classes**

Le professeur principal ou référent en lycée (suivi, organisation, contact famille), les autres professeurs et les éventuels projets de classe

#### **L'équipe disciplinaire**

Progression commune, manuels, ressources et matériels communs.

#### **Le/La professeur(e) documentaliste**

Documentation et ressources, manuels, programmes, bulletin officiel (BO)

### L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

#### **Vie scolaire CPE - AED**

Prendre RDV avec le Conseiller Principal d'Éducation pour connaître la politique éducative de l'établissement

#### **AESH**

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

#### **Équipe médico-sociale**

Médecin scolaire - Infirmier(ère) Assistant(e) social(e) - PSY EN EDO (psychologue de l'Éducation Nationale, Education, Conseil en Orientation. Il est rattaché à un **CIO**)

Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

### LES SALLES

Repérage, clé(s), salle spécialisée (informatique, DS), équipement (tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur)

### REPROGRAPHIE

Comment ? Code ?  
Nombre de tirages ?

### LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Tablettes ? Logiciels installés ?  
Vidéo projecteur ?

### CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE, ENT, LOGICIEL DE NOTE

Codes ? Tutoriels ? Identifiants ?

### LES MANUELS SCOLAIRES

Liste de l'établissement, bourse aux livres, achat groupé, demande aux éditeurs, contact au CDI

### LES HORAIRES ET CALENDRIER

Chaque jour : sonneries, récréations, calendrier de l'année

### RENTRÉE DES ÉLÈVES

Quand ? Qui accueille ?  
Formalités administratives, listes des élèves





**S'INSTALLER DANS LE  
CADRE INSTITUTIONNEL**

# Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité

En votre qualité de stagiaire affecté(e) au sein de l'académie de Grenoble, vous pourrez bénéficier de l'aide et des conseils de divers interlocuteurs exerçant au sein du service des ressources humaines de proximité, en plus de votre supérieur hiérarchique, de votre tuteur, de votre inspecteur disciplinaire ou d'un pair aidant.

## La direction des ressources humaines

En lien avec la directrice des ressources humaines et son adjointe, les directrices-directeurs des ressources humaines territorialisés DDRHT participent au suivi des stagiaires en difficulté ou nécessitant un suivi particulier. Elles-Ils peuvent être contactés à l'adresse : [ce.drh@ac-grenoble.fr](mailto:ce.drh@ac-grenoble.fr)

## Les conseillers RH de proximité

Au cœur d'un réseau constitué d'acteurs académiques et départementaux des ressources humaines, du service médico-social, du service de prévention et des partenaires institutionnels sur le territoire de l'académie, les conseillers(ères) RH de proximité sont formés à l'écoute active et bienveillante et soumis à une charte déontologique.

Garants de la confidentialité des échanges, elles-ils reçoivent les agentes et agents qui les sollicitent dans un lieu neutre et proche de leur affectation. Elle-Ils s'engagent à apporter une réponse à la question posée dans les meilleurs délais.

Elles-Ils accompagnent notamment les personnels désireux de s'informer sur leur déroulement de carrière, d'évoluer professionnellement ou de valoriser leurs compétences. Elles proposent également un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.

Selon votre département d'affectation, vous pouvez contacter votre conseiller(ère), en utilisant les adresses électroniques suivantes :

### Ardèche :

[ce.proxirh07@ac-grenoble.fr](mailto:ce.proxirh07@ac-grenoble.fr)

Mme Françoise BESSETTE-HOLLAND / Mme Flore MIGNON

### Drôme :

[ce.proxirh26@ac-grenoble.fr](mailto:ce.proxirh26@ac-grenoble.fr)

Mme Clara DE-SAINT-JEAN / Mme Flore MIGNON

### Isère :

[ce.proxirh38@ac-grenoble.fr](mailto:ce.proxirh38@ac-grenoble.fr)

Mme Sylvie AUBEL-KENIL / Mme Céline GILARDI / Mme Corinne PAQUIN

### Savoie :

[ce.proxirh73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.proxirh73@ac-grenoble.fr)

Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS / Mme Virginie CRETAILLE

### Haute-Savoie :

[ce.proxirh74@ac-grenoble.fr](mailto:ce.proxirh74@ac-grenoble.fr)

Mme Claire DUPONT / Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS

## Le service médico-social

Au sein de chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, un médecin du travail ainsi qu'une assistante sociale des personnels sont à votre écoute.

### **Isère (1er degré):**

04 76 74 78 82

Jean-Noël PLANTIER

Médecin de prévention

04 76 74 78 49

Caroline BIEDERMANN

Assistance sociale des personnels

### **Isère (2nd degré) :**

04 76 74 72 28

Michel COSTANTINI – Isabelle MAURE

Médecins de prévention

Marie Hélène POSÉ -

Assistante sociale des personnels

Céline MORELLI

Infirmière de prévention

### **Ardèche (1er et 2nd degré) :**

04 75 66 93 38

Laurence MAILHES –

Médecin de prévention

Evelyne BLANCHON –

Assistante sociale des personnels

### **Drôme (1er et 2nd degré) :**

04 75 82 35 68

Maurizio CURRENTI – Philippe HAMEL –

Médecin de prévention

Anne-Charlotte SARDA –

Assistante sociale des personnels

### **Savoie (1er et 2nd degré) :**

04 79 69 96 76

Véronique GARINO-LEGRAND –

Médecin de prévention

Sandrine CHAIX –

Assistante sociale des personnels

### **Haute-Savoie (1er et 2nd degré) :**

04 50 88 47 07

Gabrielle NAUDET – Médecin de prévention

Fabienne RABATEL – Assistante sociale des personnels

## Le correspondant académique handicap

Si vous êtes en situation de handicap, le référent académique handicap peut être contacté autant que de besoin :

[correspondant-handicap@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-grenoble.fr)

Il s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux, également joignables aux adresses suivantes :

**Correspondant DSDEN Ardèche :**

[correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Drôme :**

[correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Isère :**

[correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Savoie :**

[correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Haute-Savoie :**

[correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr)

## Le service académique de prévention

Dans chaque établissement scolaire du second degré et au sein de chaque circonscription du premier degré, un assistant de prévention est à votre écoute.

Vous trouverez sur votre lieu d'affectation un registre de sécurité et de santé au travail (RSST), libre d'accès. Il est possible de renseigner une fiche SST, dont un modèle figure dans ce registre.

Cette fiche permet d'appeler l'attention sur un risque professionnel encouru.

Une fois rédigée et transmise, conformément au circuit d'envoi rappelé sur le document, elle fait l'objet d'un examen attentif de la part du supérieur hiérarchique, de l'assistant de prévention et, le cas échéant, des conseillers de prévention et de la direction des ressources humaines, en lien avec les secrétariats des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départementaux (CHSCTD) ou académique (CHSCTA).

### Vos contacts académiques:

#### **Conseiller prévention**

nomination en attente

[conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr](mailto:conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr)

#### **Inspecteur santé sécurité au travail**

Arnaud SUWALSKI

[ce.isst@ac-grenoble.fr](mailto:ce.isst@ac-grenoble.fr)

#### **En savoir +**

[Site du ministère de l'éducation nationale](#)

[Site académique](#)

## La division des personnels enseignants du second degré

Votre gestionnaire au sein de cette division (cf. coordonnées dans l'annuaire des services académiques) est à votre écoute tout au long de l'année scolaire pour toute question relative à la gestion administrative ou financière de votre dossier.

## Pour le premier degré

La gestion de votre dossier est assurée par le Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière ([ce.dsden74-div1-gi@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74-div1-gi@ac-grenoble.fr)).

# Dossier administratif et Action sociale

## Affectation sur poste

Les candidats du second degré admis dans l'académie de Grenoble sont affectés par les services de gestion de la division des personnels enseignants (DPE) pour leur période de stage, à compter du 1er septembre 2022, dans leur discipline de recrutement.

### Lauréats affectés à mi-temps (PSTG, Professeurs stagiaires)

L'affectation est réalisée sur un poste à mi-temps en alternance avec une affectation à l'INSPE, qui est le régime de droit commun. La règle générale d'affectation des professeurs stagiaires tient compte prioritairement des critères suivants :

- le rang de classement au concours,
- les vœux d'affectation formulés par le candidat,
- la situation familiale.

### Lauréats affectés à temps plein (FTSG, Fonctionnaires stagiaires)

Il s'agit des candidats possédant une ancienneté significative en tant que contractuels dans la discipline de recrutement et issus :

- du concours réservé
- du concours interne
- du 3ème concours
- du concours externe non soumis aux conditions de diplômes (titulaire d'un master, père ou mère d'au moins 3 enfants, sportif de haut niveau, lauréat du CAPET ou CAPLP ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé ou justifiant de la pratique professionnelle requise).

Ou des candidats issus d'un master MEEF.

## Affiliation MGEN

La MGEN vous accompagne pour votre affiliation à votre régime de Sécurité sociale. La MGEN est chargée depuis 1947 de la gestion du Régime Obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires et agents contractuels de l'État. Celle-ci gère votre régime obligatoire de Sécurité sociale et il est indispensable de vous affilier pour être bien protégé. Votre conseiller MGEN est à vos côtés pour vous aider dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, par téléphone ou en présentiel dans votre section départementale.

En savoir + : [Gérer mon affiliation en ligne](#)



## L'action sociale

Dans le cadre de l'action sociale, une circulaire publiée généralement début septembre, porte à la connaissance des personnels les aides dont ils peuvent bénéficier pour l'année scolaire en cours.

Les **PIM** (Prestations Interministérielles) et les **ASIA** (Actions sociales d'initiative académique) sont gérées par les services du rectorat et par les DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Des aides complémentaires peuvent être obtenues auprès d'autres organismes comme :

- La **SRIAS** (Section régionale interministérielle d'action sociale)
- La **MGEN** (Mutuelle générale de l'Éducation nationale)
- Le **CESU** (Chèque emploi service universel)

Les personnels de l'éducation, fonctionnaires stagiaires peuvent en être bénéficiaires. Les aides sont regroupées en cinq domaines d'intervention : logement, déplacement, enfance famille loisirs vacances, handicap et aides diverses.

Des fiches descriptives de chacune des aides sont disponibles pour la consultation et le téléchargement sur le site de l'académie ainsi que les coordonnées des services sociaux dans les DSDEN et au rectorat.

### En savoir + :

- Consulter sur le PIA la [circulaire académique relative à l'action sociale en date du 1er septembre 2020](#)
- Accéder aux [fiches descriptives](#) de chacune des aides.



# Droits et obligations de l'agent en mission de service public

J'exerce une mission de service public, quels sont mes droits ?

Réf : loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 – Loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021 – Loi n°2021-1109 du 24 août 2021

## Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.

Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

## Droit de grève

La grève est une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires stagiaires. L'exercice du droit de grève est soumis à un préavis, fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur rémunération.

Certaines formes de grève sont cependant interdites :

- Grève tournante (cessation du travail par échelonnement successif ou par roulement concerté des différents secteurs ou catégories professionnelles d'une même administration ou d'un même service en vue de ralentir le travail et désorganiser le service),
- Grève politique non justifiée par des motifs professionnels
- Grève sur le tas avec occupation et blocage des locaux de travail.

## Droit syndical

Le droit syndical permet aux fonctionnaires stagiaires de bénéficier d'informations syndicales et d'exercer une activité syndicale sur leur temps de travail. Un fonctionnaire stagiaire peut bénéficier d'un congé rémunéré pour effectuer un stage ou suivre une session dispensée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

La demande de congé doit être faite par écrit au responsable hiérarchique au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré accepté.

Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service\*. Toute décision de refus doit être motivée.

À son retour de formation, le fonctionnaire stagiaire remet à son responsable hiérarchique une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation.

## Droit à la rémunération et à la formation

Les fonctionnaires stagiaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

De plus, le compte personnel de formation permet aux fonctionnaires stagiaires d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

## Droit à la protection

Prévu par la **loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires (article 11), et comme le rappelle la **circulaire du 5 mai 2008** [1], la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.

**\*Nécessités de service** (Définition mise à jour le 09 mars 2018) : Raisons objectives et particulières, tenant à la continuité du fonctionnement du service, pouvant justifier le refus par l'administration d'un droit ou d'un avantage à un agent public (un temps partiel, un congé, etc.).

### J'exerce une mission de service public, quelles sont mes obligations ?

Les obligations de service exigibles des fonctionnaires stagiaires et recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les fonctionnaires titulaires exerçant les dites fonctions.

#### Devoir d'obéissance hiérarchique et de bonne exécution du service

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions écrites et orales de son supérieur hiérarchique afin d'assurer la bonne exécution et la continuité du service public, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le devoir d'obéissance impose aux fonctionnaires stagiaires de respecter les textes législatifs et réglementaires de toute nature. Par ailleurs, le fonctionnaire stagiaire est soumis au respect du devoir de bonne exécution du service. Il est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées et doit y consacrer l'intégralité de son activité professionnelle. La subordination hiérarchique impose de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

#### Obligation d'impartialité et de neutralité

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire est formé au principe de laïcité. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

#### Secret professionnel et discrétion professionnelle

Le fonctionnaire stagiaire est expressément tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut communiquer des documents de service, sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs, sauf autorisation expresse de l'autorité dont il dépend.

#### Obligation de réserve

Tout fonctionnaire stagiaire doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles : cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics) mais leur mode d'expression. Cette obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service.

# **OUTILS ET CONTACTS**

## Acronymes

### A-B

**AED** : Assistant d'Éducation  
**AESH** : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap  
**ASIA** : Actions Sociales d'Initiative Académique

### C

**CAREP** : Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire et pour la Promotion de l'Égalité des Chances  
**C2i2e** : Certificat Informatique et Internet niveau 2  
**CESU** : Chèque Emploi Service Universel  
**CPE** : Conseiller Principal d'Éducation  
**CRCN** : Cadre de Référence des Compétences Numériques  
**CS** : Climat Scolaire

### D

**DAAC** : Délégation Académique aux Arts et à la Culture  
**DANE** : Délégation Académique au Numérique Éducatif  
**DPE** : Division des Personnels Enseignant  
**DNE** : Direction du Numérique pour l'Éducation  
**DRAIO** : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation  
**DRAFPIC** : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue  
**DRANE** : Délégation Régionale Académique du Numérique Éducatif  
**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale  
**DU** : Diplôme Universitaire

### E-F

**EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté  
**ENT** : Espace Numérique de Travail  
**EAFC** : École Académique de la Formation Continue

### I

**IA - IPR** : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional  
**IEN CCPD** : Inspecteur de l'Éducation Nationale, Chargé de Circonscription du Premier Degré  
**IEN ET/EG** : Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour l'Enseignement Général et Technique  
**IFF** : Indemnité Forfaitaire de Formation  
**INSEE** : Institut National des Statistiques et des Études Économiques  
**INSPÉ** : Institut Supérieure du Professorat et de l'Éducation

L

**LEGT** : Lycée d'Enseignement Général et Technologique

**LP** : Lycée Professionnel

**LPO** : Lycée POlyvalent

M-N

**MEEF** : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

**MGEN** : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

**NUMEN** : NUMéro d'identification Éducation Nationale

P

**PEAC** : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

**PIA** : Portail Interactif Agent

**PIAL** : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

**PIM** : Prestations Interministérielles

**PLP** : Professeur de Lycée Professionnel

**PSY EN EDA** : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et développement des apprentissages

**PSY EN EDO** : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et Conseil en Orientation

R-S-U

**REP** : Réseau d'Éducation Prioritaire

**RGPD** : Règlement Général pour la Protection des Données

**UGA** : Université Grenoble Alpes

**USMB** : Université Savoie Mont Blanc



## Nouvel arrivant dans l'académie ?

Un seul couple identifiant/mot de passe pour l'accès à vos outils numériques !

Pensez à activer votre adresse mail académique dès votre prise de fonction



Toute personne affectée dans l'académie dispose automatiquement d'une adresse courriel sous la forme :

[prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr)

(un chiffre peut être ajouté pour traiter les homonymes)

Cette adresse doit être utilisée lors de vos échanges professionnels. Elle sera également utilisée pour vous écrire lors des campagnes de communication interne

### LOGIN

Pour connaître identifiant et adresse courriel

<https://pia.ac-grenoble.fr>

cliquer sur « Connaître son identifiant »

Vous devez connaître votre numen : adressez-vous au secrétariat de votre établissement scolaire ou à défaut auprès des services de gestion du personnel (DIPERE, DIPERA, DSDEN,...).

### MOT DE PASSE

Le mot de passe

Par défaut, il s'agit du numen, en majuscules.

**À changer impérativement à la première connexion.**



Bienvenue sur le Webmail de l'académie

Pour consulter directement sa messagerie

<https://webmail.ac-grenoble.fr>

Pour aller plus loin dans l'utilisation de la messagerie, le PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr>  
Choisir Aide et documentation, puis messagerie

Portail Interactif Agents

Pour accéder à l'ensemble de vos outils numériques, le PIA (Portail Interactif Agent)  
<https://pia.ac-grenoble.fr>

Sur le PIA, vous retrouverez toutes les documentations sur les applications, toutes vos ressources et outils numériques.

Le **NUMEN** est le **numéro d'identification de l'éducation nationale**. Il est établi une fois pour l'ensemble de la carrière et sera adressé dans les établissements pour le jour de la pré-rentree.

Une difficulté pour vous connecter, les informations et accès sont sur la page d'authentification du **PIA**

### Aide

Saisissez votre authentification : identifiant + mot de passe ou identifiant + passcode OTP (PIN et code clé).

- vous ne connaissez pas votre identifiant : [Retrouver son identifiant](#)
- vous avez oublié votre mot de passe : [Mot de passe oublié](#)
- vous souhaitez changer de mot de passe : [Changer son mot de passe](#)

Demande d'assistance

- Pour déposer une demande d'assistance, vous devez être connecté au [portail de service](#)
- Si vous n'avez aucun moyen pour vous connecter au portail de service, merci de remplir [le formulaire dédié](#)

## Mes contacts

### RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

7 place Bir Hakeim  
38000 GRENOBLE

#### Contact Accueil

04.76.74.70.00

#### Ouverture au public

Du lundi au vendredi  
8h30—12h15 et 13h30- 17h00  
vendredi : 8h00 à 16h30



### Haute-Savoie

#### DSDEN de la Haute-Savoie

Cité Administrative -  
Accueil au 4ème étage  
7 rue Dupanloup  
74040 ANNECY CEDEX

#### Contact Accueil

04.50.88.41.58

[ce.dsden74@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74@ac-grenoble.fr)

#### INSPE Anancy

Impasse de la Ravoire  
74370 Epagny Metz-Tessy

#### Contact Scolarité

[inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

### Isère

#### DSDEN de l'Isère

Cité administrative - bâtiment 1  
1 rue Joseph Chanrion  
38032 GRENOBLE Cedex 1

#### Contact Accueil

04.76.74.79.79

[ce.dsden38@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden38@ac-grenoble.fr)

#### INSPE Grenoble

1025, rue de la piscine  
38400 Saint-Martin-D'hères

#### Contacts

Gestion des fonctionnaires-  
stagiaires M2A/DIU MEEF PE

[inspe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

Gestion des fonctionnaires-  
stagiaires M2A et DU MEEF SD

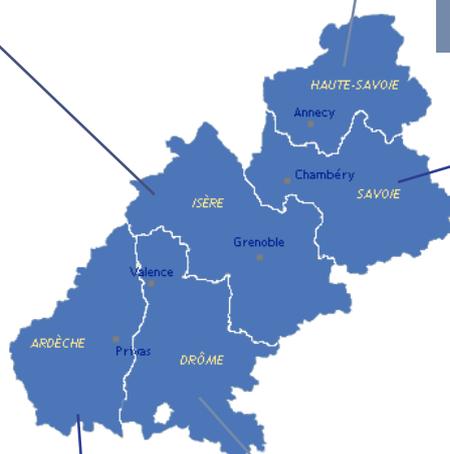
Marie-Laure DEBERTOLIS  
04.56.52.07.61

[inspe-fs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-fs@univ-grenoble-alpes.fr)

Gestion des fonctionnaires-  
stagiaires M2A et DIU MEEF EE

Elodie LAVIGNE  
04.56.52.07.70

[inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr)



### Savoie

#### DSDEN de la Savoie

131 avenue de Lyon  
73018 CHAMBERY cedex

#### Contact Accueil

04.79.69.16.36

[ce.dsden73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73@ac-grenoble.fr)

#### INSPE Chambéry

289, rue Marcoz  
73000 Chambéry

#### Contact Scolarité

04.57.04.10.62

[inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

[inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr)



### Ardèche

#### DSDEN de l'Ardèche

14 Pl. André Malraux,  
07000 Privas

#### Contact Accueil

04.75.66.93.00

[ce.dsden07@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07@ac-grenoble.fr)

### Drôme

#### DSDEN de la Drôme

Centre Administratif Brunet  
Place Louis le Cardonne  
BP 1011 - 26015 Valence Cedex

#### Contact Accueil

04.75.82.35.00

[ce.dsden26@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden26@ac-grenoble.fr)

#### INSPE Valence

36, avenue de l'école normale  
26000 Valence

#### Contact Scolarité

Gestion des M2A-DIU

04.56.52.11.44

[inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr)



# 1ER DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs - Circonscriptions

ISÈRE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Bièvre-Valloire	Patrick RANC	04 76 05 02 87
Bourgoin-Jallieu 1	Laurence FEUNTUN-CARREY	04 74 93 52 12
Bourgoin-Jallieu 2	Marie Gehard	04 74 93 35 24
Bourgoin-Jallieu 3	Pascale GAVASSO	04 74 93 98 36
Bourgoin ASH Nord Isère	Sophie BICHET	04 74 28 54 93
Fontaine-Vercors	Elsa SANTAMARIA	04 56 85 58 95
Grenoble 1	Delphine SIMERAY	04 56 85 58 76
Grenoble 2	Romain CLAVIER	04 56 85 58 99
Grenoble 3	Béatrice BOSSENEC	04 56 85 58 81
Grenoble 4	Corinne BOUSIGUE	04 56 85 58 86
Grenoble 5	Sandrine MOREL	04 76 74 79 71
Grenoble Montagne	Laurent PHANATZIS	04 56 85 58 91
Grenoble ASH Sud Isère	Thierry DOURTHE	04 76 74 79 60
Haut-Grésivaudan	Rémy DUCOUSSET	04 76 72 32 18
La Tour-du-Pin	Delphine RABA	04 74 97 60 28
Pont-de-Chérufy	Baptiste CAROFF	04 72 02 94 03
Saint Marcellin	Frédéric NOBLE	04 76 38 20 56
Saint Martin d'Hères	Nathalie PENIN	04 76 74 78 18
Vienne 1	Elsa RODRIGUEZ	04 74 53 33 22
Vienne 2	Anne-Karine PIOT-PAQUIER	04 74 53 33 86
Voiron 1	Fabien DEVRETTON	04 76 05 21 25
Voiron 2	Fabien VALLIER	04 76 05 20 62
Voiron 3	Caroline CAMPO	04 57 23 50 10



[TÉLÉCHARGER L'ANNUAIRE ISÈRE](#)

## HAUTE-SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annecy 1 - Sud	Cédric MAYOL	04 50 23 79 33
Annecy 2 - Est	Anne TABURET-LEGLÉDIC	04 50 23 18 98
Annecy 3 - Ouest	Delphine GRELY	04 50 23 14 97
Annecy 4 ASH	Aurélié SEQUIN	04 50 88 48 51
Maternelle	Nathalie ARRAMBOURG	04 50 88 48 51
Annemasse 1	Christophe LICITRI	04 50 37 27 17
Annemasse 2	Mireille SAGET	04 50 37 43 50
Bonneville 1	Morgane LECALLIER	04 50 97 02 45
Bonneville 2	Agnès BESSAC	04 50 97 02 45
Cluses	Philippe ROEDERER	04 50 96 39 11
Evian	Isabelle PETIT-JEAN	04 50 74 71 15
Rumilly	Sylvie REBET	04 50 64 63 17
Saint Gervais	Sophie GALLINEAU	04 50 93 64 17
Saint Julien	Grégory AUTEM	0 4 50 49 10 98
Thonon	Noël FIORELLO	04 50 71 27 92



[TÉLÉCHARGER L'ANNUAIRE HAUTE-SAVOIE](#)

[TÉLÉCHARGER L'ANNUAIRE SAVOIE](#)



## SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Aix-les-Bains	Isabelle CULOMA	04 79 88 24 17
Albertville	Stéphane MOLLIER	04 79 32 04 08
Chambéry 1	Nelly BARROSO	04 79 69 25 02
Chambéry 2 - ASH	Philippe LEGENDRE	04 79 69 96 87
Chambéry 3	Odile GRUMEL	04 79 69 96 87
Chambéry 4	Mathias PIERRE	04 79 69 24 16
Combe de Savoie	Laurent RONCHAIL	04 79 84 23 70
Moutiers	Chrystelle LE SCOUL	04 79 24 21 59
Saint Jean-de-Maurienne	Olivier THENAIL	04 79 64 04 89

## ARDÈCHE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annonay	Jean-Louis NAVET	04 75 33 71 21
Aubenas Le Cheylard	Annelise BARBERO MASSOUTY	04 75 35 01 11
Cevennes Vivarais	Fabien DARNE	04 75 35 68 33
Guillherand-Granges	Magali CLER	04 75 44 69 09
Le Teil	Sandrine LEVY	04 69 26 81 53
Privas Lamastre	Christophe PHILIBERT	04 75 66 93 33



[TÉLÉCHARGER L'ANNUAIRE ARDÈCHE](#)



## DRÔME

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Crest	Margaux LOIRE	04 75 25 03 47
Crest Vallée de la Drôme	Céline DESORMEAUX	04 75 81 70 50
Montélimar	Katia AMBROSINI	04 75 01 63 29
Nyons	Pierre-Jean VERNHES	04 75 26 14 13
Romans Isère	Anne-Sophie CRET	04 75 70 34 74
Romans Vercors	Gil JAMON	04 75 72 71 20
Saint-Vallier	Marjorie GARDIOL	04 75 03 43 05
Valence Hermitage	Véronique ANSART	04 75 82 35 87
Valence Rhône	Nicolas MARTIN	04 75 82 35 88



[TÉLÉCHARGER L'ANNUAIRE DRÔME](#)

# 2ND DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs Référents par discipline

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2022-2023		
Allemand	Caroline PRINCÉ	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Chambéry)	Marylène DURUPT	IA-IPR	marylene.durupt@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Grenoble)	Nathalie MERON	IA-IPR	nathalie.meron@ac-grenoble.fr
Arts appliqués	Céline PHAM-TRONG	IA-IPR	celine.pham-trong@ac-lyon.fr
Arts Plastiques	Fabrice DI-SANTO	IA-IPR	fabrice.di-santo@ac-grenoble.fr
Biochimie génie biologie	Jean-Luc LESTRA	IA-IPR	jean-luc.lestra@ac-grenoble.fr
Chinois	Shai-Ing HO	IA-IPR	shai-ing.ho@ac-lyon.fr
Conseiller principal d'éducation	Jérôme BIZET	IA-IPR	jerome.bizet@ac-grenoble.fr
Économie-gestion	Gilles RUCHON	IA-IPR	gilles.ruchon@ac-grenoble.fr
Éducation Physique et Sportive	Régine BATTOIS	IA-IPR	regine.battois@ac-grenoble.fr
Documentation	Pierre-Yves PEPIN	IA-IPR	pierre-yves.pepin@ac-grenoble.fr
Éducation Musicale Chant Choral	Yves RAUCH	IA-IPR	yves.rauch@ac-grenoble.fr
Espagnol	Caroline PESCH-LAYEUX Ghislaine GEOFFRAY	IA-IPR	caroline.pesch-layeux@ac-grenoble.fr ghislaine.geoffray@ac-grenoble.fr
Histoire-géographie	Claire DIETRICH Ariane FORIOT	IA-IPR	claire.dietrich@ac-grenoble.fr ariane.forot@ac-grenoble.fr
Italien	Pascal BEGOU	IA-IPR	pascal.begou@ac-grenoble.fr
Lettres (modernes et classiques)	Sylvie MALEK Élsa DEBRAS	IA-IPR	sylvie.malek@ac-grenoble.fr elsa.debras@ac-grenoble.fr
Mathématiques Stagiaire du public	Sandrine PICARD Jérôme CARGNELUTTI	IA-IPR	sandrine.picard@ac-grenoble.fr jerome.cargnelutti@ac-grenoble.fr
NSI Stagiaire du privé, les enseignants en reconversion et détachement	Valérie BERNARD	IA-IPR	valerie.bernard@ac-grenoble.fr
Philosophie	Christine NANTET	IA-IPR	chistine.nantet@ac-lyon.fr
Sciences de l'ingénieur et technologie	Jean CANAGUIER	IA-IPR	jean.canaguier@ac-grenoble.fr
Sciences de la vie et de la Terre	Nicolas CAUDRON	IA-IPR	nicolas.caudron@ac-grenoble.fr
Sciences économiques et sociales	Christophe MARTIN	IA-IPR	
Sciences physiques et chimiques	Myrtille GARDET (?)	IA-IPR	myrtille.gardet@ac-grenoble.fr

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2022-2023		
Sciences et techniques médico-sociales Biotechnologie-santé-environnement	Christophe MAILLARD	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
PLP Arts appliqués	Michael LABARTHE	IENET/EG	Michael.labarthe@ac-grenoble.fr
PLP Économie-gestion	Pierre MARTIN	IENET/EG	pierre.martin@ac-grenoble.fr
PLP Lettres-Histoire	Emmanuelle KALONJI	IENET/EG	emmanuelle.kalonji@ac-grenoble.fr
PLP Langues-Lettres	Laetitia STATARI	IENET/EG	laetitia.statari@ac-grenoble.fr
PLP Mathématiques/sciences physiques	Hervé ENGEAMME	IENET/EG	herve.engeamme@ac-grenoble.fr
PLP Sciences et techniques industrielles	Nathalie BIZEL-BIZELLOT	IENET/EG	nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr
PLP SBSSA	Audrey ATTUYER	IENET/EG	audrey.attuyer@ac-grenoble.fr

# Partenariat institutionnel

Réseau Canopé



Réseau Canopé, établissement public national sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'est engagé depuis la rentrée 2020 dans un projet de transformation pour répondre aux nouvelles missions confiées par sa tutelle. L'opérateur a aujourd'hui pour mission principale la formation tout au long de la vie des enseignants et leur accompagnement en environnement numérique.

L'établissement est composé de directions nationales, territoriales et de 101 Ateliers Canopé implantés dans chaque département et ouverts au public. Pour découvrir l'éventail de ses services et productions multisupports et transmédiés, ou tout simplement l'adresse de votre Atelier Canopé le plus proche, vous pouvez consulter le site : [reseau-canope.fr](http://reseau-canope.fr).



## ACCOMPAGNER LES PREMIERS PAS DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Faisant écho à la circulaire de rentrée 2022 appelant « Une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins », Réseau Canopé met à disposition des nouveaux enseignants (néo-titulaires, contractuels, remplaçants) une offre dédiée, complémentaire aux offres ministérielles et académiques. Les 101 Ateliers territoriaux sont des lieux d'accueil et de partage pour favoriser une entrée sereine dans le métier des nouveaux enseignants.

En accès libre et gratuit, l'offre Premiers pas dans le métier d'enseignant centralisera un bouquet de contenus en ligne, de formations à suivre à distance, des vidéos, des ressources aux formats courts et variés. Dans cet espace hébergé sur [www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr), les nouveaux enseignants trouveront des conseils pratiques pour bien débiter l'année et gérer sa classe, pour adopter les gestes et postures professionnels adéquats. Une rubrique délivrera également des conseils pour prendre en compte la diversité des élèves et les besoins particuliers. Ce nouvel espace sera en ligne dès le 22 août 2022 et enrichi selon les retours utilisateurs tout au long du mois de septembre.



## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie ouvre aux enseignants la possibilité de construire leur carrière en suivant des parcours de formation permettant de nourrir leurs pratiques pédagogiques. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a missionné Réseau Canopé pour accompagner les enseignants en leur proposant une offre complète de services et ressources qui tienne compte de l'évolution des pratiques et qui met au cœur la personnalisation des parcours et la différenciation des apprentissages.

Dès la fin août, de nouveaux supports et formats en présentiel, à distance et en continu seront proposés - formations accompagnées, formations en autonomie, interviews d'experts, podcasts, outils numériques et d'évaluation, ouvrages... - viendront enrichir l'offre autour de 5 thématiques :

- **Refus de l'échec scolaire**, via des webinaires sur Canotech (lien : [www.canotech.fr](http://www.canotech.fr)) ;
- **Faire classe à tous les élèves**, notamment sur M@gistère et la plateforme CanoTech ;
- **L'évaluation**, via nos webinaires et conférences de rentrée
- **Gestes professionnels**, via Canotech et les parcours en autoformation M@gistère
- **Éducation aux médias**, via une nouvelle publication du CLEMI (service de Réseau Canopé), Les essentiels de l'éducation aux médias et à l'information, disponible en ligne [www.cleml.fr/ressources/les-essentiels-education-aux-medias-et-a-linformation.html](http://www.cleml.fr/ressources/les-essentiels-education-aux-medias-et-a-linformation.html)

# Bonne rentrée à toutes et tous

La version numérique téléchargeable avec l'ensemble des liens hypertextes se trouve sur le site de la EAFC :

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/>



## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

